



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/07/2014

L'an **deux mil quatorze, le 30 juin, à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame MATTIAZZO Lise, Maire**.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Etai(en) présents :

M. ARDOIS Guy, M. ARISTA Michel, M. AUDARD Stéphane, Mme FER Dorothée, Mme FOURTON Rénata, Mme GAGNIER Séverine, Mme GUINET Danielle, Mme LABOUBEE Marie-José, M. MARCHAIS Michel, Mme MATTIAZZO Lise, Mme NAUD Graziella, M. NAVARRE Samuel, Mme POUMIROU Katia, M. SAUVEZIE Dominique.

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. NAUD Serge donne pouvoir à Mme GAGNIER Séverine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LABOUBEE Marie José

Date d'affichage
14/ 08/ 2014

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2014.

Délibérations

- 2014 - 07 - 30/01 – Marché public acquisition bus scolaire : attribution
- 2014 - 07 - 30/02 – Marché public acquisition tracteur, épareuse, turbo tondeuse: attribution
- 2014 - 07 - 30/03 – Travaux toiture mairie
 - choix de l'entreprise
 - demande de subvention
- 2014 - 07 - 30/04 – SEMIS : bilan 2013 pour avis et quitus
- 2014 - 07 - 30/05 – Projet salle des fêtes

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 20 juillet 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

➤ Délibération N°2014-07-30/01-Marché public acquisition bus scolaire : attribution

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation lancée en mode procédure adaptée pour l'acquisition d'un bus scolaire avec reprise de l'ancien véhicule.

L'ouverture des plis a été réalisée par la commission d'appel d'offres qui a ensuite procédé à l'analyse et établi le rapport d'analyse

Mme le Maire indique que lors de la commission, les 3 propositions reçues ont été étudiées :

- *DIETRICH CAREBUS GROUP: 33 places - Prix 107 120,00 € HT livraison janvier 2015
Mais le montant de la reprise de l'ancien bus n'a pas été indiqué.*
- *VEHIXEL : 32 places – 103 600,00 € HT livraison janvier 2015
Reprise de 1 000,00 €.*
- *BACQUEYRISES : 31 places 99 400,00 € HT livraison août 2014
Reprise 4 200,00 €.*

Elle précise que le car actuel ne contient que 31 places car les strapontins ont été enlevés, n'étant plus aux normes. De plus, ce car ne dispose pas de ceintures de sécurité au moment de son achat, il a bénéficié d'une dérogation, ce qui entraîne une reprise beaucoup plus basse 4 200 € au lieu de 10 000 € pour un même véhicule équipé.

M Ardois demande s'il était possible de le vendre à un particulier.

Mme le Maire indique que la commune de Chepniers aurait été intéressée mais vu l'état du moteur du véhicule cela n'aurait pas été très cordial mais plutôt « un cadeau empoisonné ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des pièces du dossier et du rapport d'analyse des offres, à l'unanimité des membres, décide :

- d'attribuer le marché à la SA BACQUERISSES 33 522 BRUGES pour un montant de 99 400,00€ HT avec une reprise de 4 200,00€
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

➤ Délibération N°2014-07-30/02- Marché public acquisition tracteur, épareuse et turbo tondeuse : attribution

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation lancée en mode procédure adaptée pour l'acquisition d'un tracteur, d'une épareuse, d'une turbo tondeuse avec reprise des anciens matériels.

Mme le Maire donne la parole à M MARCHAIS qui a suivi ce dossier.

M MARCHAIS donne lecture du rapport d'analyse des offres consécutif à la commission d'appel d'offres.

N° du pli	Nom du candidat	Reprise	Garantie	Tracteur	Épareuse	Turbo Tondeuse	Livraison
1	CHAMBON – 33503 LIBOURNE	15 360 €	12 mois	63 000€ HT 75 600€	30 000€ HT 36 000€ TTC	13 800€ HT 16 560€ TTC	22 semaines MAXI
2	SEMAC – 16103 COGNAC	16 800 €	3 ans ou 1500h (sur tracteur)	60 000€ HT 72 000€ TTC	26 500€ HT 31 800€ TTC	13 000€ HT 15 600€ TTC	12 semaines (tracteur) 6 semaines (épareuse et turbo tondeuse)
3	SAS GUENON – 33503 LIBOURNE	12 000 €		48 000€ HT 57 600€TTC	25 500€ HT 30 600€ TTC	11 500€ HT 13 800€ TTC	16 semaines (tracteur) 8 semaines (épareuse et turbo tondeuse)
4	Ets BALLANGER 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS	15 000 €		71 000€ HT 85 200€TTC	26 300€ HT 31 560€ TTC	7 500€ HT 9 000€ TTC	En stock (tracteur) 1 mois (épareuse et turbo tondeuse)

Celui-ci apporte quelques précisions :

La demande portait sur un tracteur avec une vitre latérale panoramique pour une meilleure visibilité. Cet équipement n'est pas de série chez certains fournisseurs et n'est possible que sur des matériels d'une puissance beaucoup plus importante.

Il indique qu'il n'est pas nécessaire de mettre des pneus Michelin et que la dimension demandée est beaucoup trop importante par rapport à nos besoins.

En ce qui concerne l'épareuse et la turbo tondeuse, la marque Rousseau est préférable car elle bénéficie d'un meilleur service après-vente.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des pièces du dossier et du rapport d'analyse des offres, à l'unanimité décide :

- d'attribuer le marché à la société SEMAC 16103 COGNAC pour un montant de :
 - Tracteur : 60 000 € HT
 - Épareuse : 26 500 HT et option attelage facile à 2 750.00 €
 - Turbo tondeuse : 13 000 HT
 - Reprise de l'ancien matériel : 16 800 € TTC
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ce marché

M MARCHAIS précise que le tracteur retenu peut être disponible en deux couleurs; rouge ou orange.

Le conseil municipal valide la couleur rouge.

Mme le Maire indique qu'il sera marqué du logo de la commune comme les autres véhicules.

Délibération N°2014-07-30/03 – Travaux toiture mairie

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de réfection complète de la toiture de la mairie sont à prévoir, afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine communal. Elle indique à l'assemblée qu'elle a sollicité différents devis et précise que ces travaux peuvent bénéficier de subventions du Conseil général de la Charente Maritime et du Conseil Régional.

Elle précise que la commission des bâtiments propose de retenir l'offre de BRET Florent pour un montant de 42 519,40 € HT

Elle confirme que les travaux d'isolation ont déjà été réalisés lors de la création de la chaufferie tout comme pour les autres bâtiments desservis par le réseau de chaleur; c'était une des clauses obligatoires pour l'obtention des subventions du Conseil Régional.

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les travaux de réfection de la toiture de la mairie.
- décide de retenir la Sté BRET Florent pour un montant de 42 519,40 €
- décide d'inscrire ces travaux au budget 2015.
- sollicite les subventions maximum auprès du Conseil général et du Conseil régional.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Délibération N°2014-07-30/04 – SEMIS- bilan 2013

Mme le Maire explique au conseil Municipal que la SEMIS est propriétaire de 5 pavillons situés au Lotissement « Les vergnes ».

La commune est garant des emprunts réalisés pour la construction de ces pavillons dont elle sera propriétaire en 2038 soit 40 ans après leur construction.

De ce fait, chaque année, cet organisme transmet le bilan de cette opération. Au titre de l'année 2013, il a été dégagé un excédent de 7 218.36 € qui est réinvesti.

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à la convention de construction du 17 juin 1998 de logement par la SEMIS et conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période.

Après avoir pris connaissance des pièces comptables du dossier, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- émet un avis favorable sur l'exercice écoulé et donne quitus du bilan présenté.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion, la commission des bâtiments a proposé de rénover et d'agrandir la salle des fêtes existante plutôt que la construction d'une salle neuve.

Il convient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition afin de permettre le lancement d'un concours d'architecte.

Mme le Maire demande à chacun de se prononcer

M. MARCHAIS valide une rénovation de la salle des fêtes au même endroit.

Mmes GUINET, LABOUBEE NAUD Mrs SAUVEZIE, ARDOIS sont favorables à la rénovation.

Mme FOURTON demande quelles sont les autres possibilités et à quel autre endroit.

Mme GAGNIER avait proposé lors de la commission une construction neuve au stade.

Mme POUMIROU pense que les deux idées sont bonnes

M. ARISTA dit qu'il se range à l'avis de la commission.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité :

- De retenir le projet de rénovation et agrandissement de la salle des fêtes
- D'autoriser Madame le Maire à lancer le concours d'architecte par un marché à procédure adaptée.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette décision.

Madame la Maire propose de lancer un concours d'architecte pour une rénovation et un agrandissement pour une salle d'une contenance d'environ 350 personnes, (actuellement 289 personnes). Elle indique que le PLU permet une construction à l'alignement de la voirie.

Ensuite, elle explique la procédure : le concours fera l'objet d'un appel d'offres où chaque architecte propose son concours, trois seront retenus pour déposer une proposition de projet.

Celui qui sera retenu, sa prestation sera comprise avec les honoraires de maîtrise d'œuvre et les deux autres seront défrayés pour leur travail.

Après discussion, le conseil municipal propose 2500 euros, somme qui sera précisée lors de la consultation.

Mme FER demande s'il n'est pas possible de faire une consultation pour les deux projets, neuf et rénovation pour voir la différence.

Madame le Maire dit que la décision vient d'être prise pour une rénovation.

M. SAUVEZIE précise que la rénovation est plus intéressante financièrement.

M. ARDOIS dit que le cahier des charges devra être bien défini.

Madame le Maire précise qu'il conviendra de retenir un architecte spécialisé dans la rénovation de salles.

M. ARDOIS demande que l'on puisse voir avant, les réalisations qu'il aura effectuées.

Mme GAGNIER demande si elle pourra être présente lorsque les architectes viendront.

M. ARDOIS précise qu'un jury sera constitué.

Madame le Maire indique que vu l'importance du projet, les exquises seront soumises à l'ensemble du Conseil Municipal.

Informations et questions diverses

- Madame le Maire indique qu'elle a reçu la notification d'attribution de subvention d'un montant de 51 259.84 € du Conseil Général pour les travaux de la place du Champ de Foire. Elle précise qu'en ajoutant la dotation de l'Etat, cette opération est financée à hauteur de 75 %. Elle précise que pour les travaux de la salle des fêtes, des subventions auprès de la région pourront être sollicités dans le cadre de la mise aux normes environnementales.
 - ↳ *Mme POUMIROU dit qu'il faudra aussi prévoir l'isolation sonore de la salle des fêtes.*
 - Mme le Maire propose qu'il soit installé des panneaux solaires en toiture.*
 - M. ARDOIS propose de mettre un toit végétal.*

- M. SAUVEZIE demande si le groom a été installé à la porte du WC extérieur de la mairie.
 - ↳ *M. ARISTA confirme que ces travaux ont été effectués ainsi que la mise en place de la lampe à détecteur de présence.*
 - Mme le Maire remercie M AUDARD Stéphane pour le don du groom.*

- Mme GUINET demande si le cabinet de l'infirmière est ouvert.
 - ↳ *Mme le MAIRE lui confirme que celle-ci a commencé son activité.*

- M. ARISTA informe que les panneaux de stationnement interdit ont été posés Impasse de la gare devant la mairie. La mise en place d'un sens interdit à la sortie de la place du champ de foire sera étudiée.
 - ↳ *M. SAUVEZIE approuve cette étude de sens interdit.*

- Mme FOURTON souligne que la bande blanche au sol du stop de la Route de Cimenterie au coin de la boulangerie est effacée.
 - ↳ *M. ARISTA dit que cela sera signalé aux services du Conseil Général.*
 - Elle indique ainsi que M AUDARD que le stationnement au niveau du bar coté Rte de St Yzan est gênant et dangereux. Elle demande si on peut mettre une bande jaune pour renforcer la signalisation.
 - ↳ *Mme le Maire dit que cela fait redondance avec le code de la route qui précise que le stationnement est interdit en amont d'un stop.*

- M. ARDOIS précise que des invitations ont été envoyées à chaque conseiller pour l'animation du 11 juillet avec la Lyre Montendraise. Il regrette leur manque de participation et souhaite pour l'image de la commune, lors des prochaines manifestations la présence de plus d'élus.
 - ↳ *Mme le Maire souligne que malgré les conditions météo peu favorables, ce spectacle a rencontré un beau succès.*
 - Mme le Maire indique qu'à la fin du forum des associations qui se tiendra le 13 septembre, une présentation de l'ensemble des membres du conseil municipal et des actions menées sera faite (environ vers 17h30).*

- Mme le Maire informe que le bon de commande pour l'acquisition d'un journal électronique va être signé pour un montant de 3990 euros HT. La proposition d'acquisition est plus avantageuse car la TVA est récupérée.
 - ↳ *Mme FER demande quelles sont les conditions de garantie.*
 - Mme le Maire indique que la garantie est de deux ans, que le fonctionnement de l'appareil est très simple et qu'il sera installé sur le poteau d'éclairage public existant en face de la mairie.
 - ↳ *Mme LABOUBEE demande si c'est l'endroit le plus visible.*
 - Mme le Maire dit que cet endroit a été validé par la commission communication animation.

- ↳ *M. ARDOIS précise que le commercial qui est venu a préconisé ce lieu car celui-ci situé à la sortie des écoles enregistre le plus de circulation.*
- Mme GAGNIER dit qu'il reste des ballons sur la toiture de l'école maternelle.
 - ↳ *M ARISTA dit que le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.*
- M. ARDOIS dit que le Comité des fêtes a repris une activité avec comme présidente Mme POUMIROU Katia
- Mme POUMIROU indique que le Comité des Fêtes espère réussir à animer le village. De plus, elle demande s'il est possible de nettoyer autour du skate-park les débris de verre qui sont dangereux.
 - ↳ *M. ARDOIS demande si elle peut faire un topo sur la MAM.*
 Mme POUMIROU explique qu'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) est un lieu d'accueil collectif où plusieurs assistantes maternelles se regroupent pour exercer leur activité dans un local loué à la commune.
 - ↳ *M. NAVARRE demande si cela ne va pas enlever du travail aux autres assistantes maternelles*
 - ↳ *Mme le Maire lui répond par la négative, car actuellement presque toutes les assistantes maternelles ont des effectifs complets.*
 - ↳ *Mme NAUD demande pourquoi si cette structure est privée une demande de subvention a été déposé auprès de la mairie.*
 - ↳ *Mme le Maire indique que la structure fonctionne sous une forme associative et que la demande de subvention sera examinée lors d'une prochaine réunion.*
 - ↳ *Mme FER demande combien d'enfants maximum peut accueillir la MAM.*
 Mme POUMIROU précise que ce chiffre est fixé (maximum 12) lors de l'agrément. Elle demande aussi quelle est la distance légale pour le tir du feu d'artifice.
 - ↳ *Mme le Maire indique que la distance est réglementaire puisqu'à chaque feu d'artifice, les autorisations nécessaires sont délivrées par la Préfecture.*
- M. MARCHAIS rappelle qu'une demande avait été faite il y a environ un an pour déplacer le container derrière la salle des fêtes et l'installer en face sur le socle calcaire qui a été fait.
 - ↳ *M. ARISTA indique que la demande sera réitérée auprès de la CDCHS lors du prochain passage de la société.*
 M. MARCHAIS indique que le SICN (Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de nettoyage) a confirmé une intervention pour le point à temps afin de boucher les trous sur la voirie communale, les 13 et 14 août, qui sera complétée par trois autres jours en septembre.
 M. MARCHAIS explique qu'il va prendre contact avec le Maire de la commune Corignac pour régler le problème de la réserve d'eau « L'eau perdue ».

Séance levée à 21 h 15.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 30 / 07 / 2014

SIGNATURES

Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
MATTIAZZO Lise (Maire)		
ARISTA Michel (1er adjoint)		
MARCHAIS Michel (2ème adjoint)		
NAUD Graziella (3ème adjoint)		
ARDOIS Guy		
AUDARD Stéphane		
FER Dorothée		
FOURTON Renata		
GAGNIER Séverine		
GUINET Danielle		
LABOUBEE Marie-Josée		
NAUD Serge	GAGNIER Séverine	
NAVARRE Samuel		
POUMIROU Katia		
SAUVEZIE Dominique		